

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017.

### Nombre de conseillers

En exercice : 12  
Présents : 08  
Votants : 09

L'an deux mil dix sept

Le quatorze avril à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2017.

### Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, M. Dauron Alain, Mme Gibert Annie et M. Fleurier Rémy.

### Personnes excusées :

M. Cantin Sébastien, Mme Francine Danjou, Mme Juste Ginette (pouvoir à M. Viguié Pascal) et M. Ortéga Frédéric.

Mme Gibert Annie a été élue secrétaire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé.

### Vote des 4 taxes - budget 380.

Suite à la réception de l'état 1259 où figurent les bases 2017,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, de confirmer les taux des taxes directes locales décidés par délibération le 9 mars 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 17.26 %
- Taxe foncière bâti : 7.95 %
- Taxe foncière non bâti : 31.33 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20.95 %

Ces taxes rapporteront à la commune 208 391 €. Il a été budgétisé 204 000 €.

La dotation forfaitaire (Dotation de fonctionnement de l'Etat) s'élèvera à 1 573 €. Il a été budgétisé 12 000 €.

La dotation de solidarité rurale péréquation d'élèvera à 11 371 €. Il a été budgétisé 10 000 €.

Le FCTVA sur les travaux 2015 s'élève à 16 418.56 €. Il a été budgétisé 16 000 €.

La taxe d'aménagement perçue s'élève à 3 133 €. Il a été budgétisé 2 000 €.

### Règlement intérieur de sécurité.

Suite au vote positif des membres du Comité Technique Départemental, Monsieur le Maire propose un modèle de règlement intérieur,

Après délibération, celui-ci est adopté à l'unanimité par 9 voix pour.

Une copie sera transmise au service prévention du centre de gestion du Cher. Il sera affiché à la mairie et aux ateliers municipaux. Les annexes seront consultables par tous les agents.

### Subventions :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, de verser les subventions suivantes :

article	Bénéficiaires	Montant
6574	A.C.P.G.-C.A.T.M., Siret 775 068 836 00011	450 €
6574	Lyre Léréenne, Siret: 41347781100017, APE : 804D	420 €

6574	Ecole musique Léré Siret : 41347781100017, APE:804D	140 €
6574	Association cantonale comice agricole de Vailly, Siret 775 070. 824 0013	100 €
6574	Accueil du canton de Léré, n°018004163	100 €
6574	Maison de jeunes d'été (participations par habitant de 0.65 € (0.65 € x 651 = 423.15 €) et 16 enfants (16 x 80 €= 1 280 euros), Siret 382 312 007 0018	1 703.15€

#### Participation au R.A.S.E.D.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, de verser chaque année 1,50 € par élève de Sury près Léré scolarisé à l'école de Léré pour participer au financement du R.A.S.E.D. (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). La subvention sera versée à la commune de Sancerre, commune-support hébergeant les participations.

#### Versement des indemnités du maire et des adjoints au maire.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, que :

- les taux de versement des indemnités au maire et aux adjoints au maire ne changent pas.
- les montants des indemnités de fonction sont fixés par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

#### Suppression d'un mois de loyer (Mars 2017) au locataire du bar restaurant chez Fred.

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité par 9 voix pour, de supprimer le mois de loyer de mars 2017 au locataire du bar restaurant chez Fred situé 6 route de Léré.

Cette décision a été prise du fait que le locataire, lors de son entrée, a réalisé des travaux à sa charge : parquet flottant, plomberie, papiers, peintures, etc..

#### C.D.C. Pays Fort Sancerrois Val de Loire :

Monsieur le Maire fait un point sur les finances de la C.D.C. et explique les orientations budgétaires proposées. La mise en place du P.L.U.I. commencera en septembre. Des choix concernant les compétences restituées aux communes seront à décider.

Le vote du budget 2017 aura lieu jeudi 20 avril à 19h à la salle des Fêtes de Menetou-Râtel.

#### Construction d'une boulangerie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la signature pour l'achat du terrain s'effectuera le 26 avril.

Il présente le plan envoyé par M. et Mme Mehault (boulangers) présentant leurs besoins dans le bâtiment.

Il fait part de leur engagement par écrit de leur participation au projet ainsi que de leur future installation commerciale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, de lancer une consultation auprès de cabinets d'architecture pour la maîtrise d'œuvre de construction d'une boulangerie.

#### Remerciements :

Monsieur le Maire fait part des remerciements des associations suite aux versements des subventions : Le relais pour le correspondant social gendarmerie, l'association des propriétaires et des chasseurs de Sury près Léré, l'A.D.M.R. travailleuses familiales, l'U.N.A.C.I.T.A., le Yin et le Yang, le comité des Fêtes et Mme Cavoy.

### Questions diverses :

Monsieur le Maire informe :

- qu'un jeune de la mission locale sera en stage aux services techniques du 24 avril au 19 mai 2017.
- que la mairie de Léré recherche 4 bénévoles (danse, sport, sciences et images et sons) pour les nouvelles activités périscolaires de 15 à 16h30 à l'école de Léré.
- que le cross U.S.E.P. des écoles s'est bien passé. 248 enfants de 8 communes ont participé.
- que Mme Tholon Catherine travaille 4 heures hebdomadaires supplémentaires au S.I.A.E.P. L'organisation de l'accueil à la mairie a donc été réorganisée. S'occupant de l'urbanisme avec l'adjoint délégué, il apparait plus judicieux qu'elle soit présente le matin lors des rendez-vous avec les personnes concernées. La mairie sera donc ouverte tous les matins du lundi au samedi et l'après-midi uniquement sur rendez-vous.
- que trois bateaux sont arrivés à la halte nautique pour un mois environ.
- que M. Michel Tinelli a terminé de rédiger le livre « Gens de Sury ».

Mme Gibert informe que la commission animation se réunira mardi à 18h30 à la mairie. Elle fait part de son inquiétude quant au devenir de la médiathèque intercommunale de Sury près Léré, la communauté de communes réfléchissant sur les compétences à garder ou à éventuellement abandonner.

Monsieur le maire répond qu'il est en position d'attente de la position qui sera prise par la C.D.C. Mme Gibert souhaite vivement que la médiathèque soit conservée.

Elle demande quand sera voté le budget de la C.D.C. et quelle décision a été prise pour le très haut débit. Monsieur le Maire répond que le budget sera voté la semaine prochaine et qu'il est prévu que la C.D.C. adhère à Cher Touraine Numérique en septembre 2017.

M. Coplo demande où en sont les dossiers concernant l'accessibilité des bâtiments publics.

M. Borderieux répond qu'à la salle Chigault, les agents techniques peindront en jaune les marches des escaliers. M. Corporon doit le recontacter pour établir un devis pour modifier une cloison basse au bar restaurant chez Fred ainsi que pour la construction de rampes en bois pour l'église.

M. Fleurier demande qui gère les travaux de la Maison de Loire qui sont réalisés sur Belleville sur Loire.

Monsieur le Maire répond que c'est la commune de Belleville qui gère ces travaux. Il demande si la commune de Savigny en Sancerre a répondu au sujet des inondations.

Monsieur le Maire répond ne pas avoir de réponse à ce jour de la Préfecture et que Savigny ne souhaite réaliser aucun travaux à ce sujet.

M. Bordu informe qu'il y a des trous dans le chemin des Germaines.

Monsieur le Maire répond que les employés techniques les combleront avec du calcaire.

La commission du 14 juillet se réunira le 19 mai à 18h30.

La séance est levée à 21h30.